



Objet : Approbation du budget primitif 2025 -Budget C.I.A.S. du lac d'Aiguebelette

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
du CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et quatre et onze mars à 18 heures 30,

Le conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandra FRANCONY.

Présents : MMES MRS ALLARD, BOIS, DUFOUR, FRANCONY, LAVOREL, POLLET, TAVEL.

Excusés : MMES MRS ANDRIOT, GALOCHE (Pouvoir à Mme FRANCONY). MARCHAIS, SOMVEILLE, VEUILLET.

Le Président soumet aux membres du Conseil d'administration les propositions budgétaires pour l'exercice 2025 sui s'équilibre de la façon suivante :

Libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	661 752.20 €	202 962.15 €	864 714.35 €
Recettes	661 752.20 €	202 962.15 €	864 714.35 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes
Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

